

Bordereau attestant l'exactitude des informations - COLMAR - 6851 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 07/10/2025 - 9624 - 2005 B 00521 - 483 685 939 - A.J.D.P. ET SERVICES

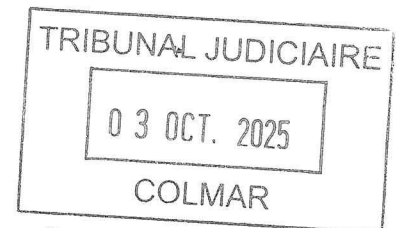
CABINET ROUILLON

SARL A.J.D.P ET SERVICES

Page : 29

ETATS FISCAUX

20 AOUT 2025
Tribunal judiciaire
de Colmar



2005B521
2519624

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD

(2025)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)
Toujours à date du service

Exercice ouvert le 01012024 et clos le 31122024		Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ Si PME innovante ☐		Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société		Adresse du siège social	
SARL A.J.D.P ET SERVICES			
SIRET	48368593900017		
Adresse du principal établissement		Ancienne adresse en cas de changement	
2 rue des Clefs			
68190 ENSISHEIM			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		SIRET	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
Blanchisserie-teinturerie de d			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal 0 Bénéfice imposable à 15% Déficit	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%			
2. Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
PV exonérées (art. 238 quindecies)			
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐
France ruralités revitalisation FRF art. 44 quindecies A ☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies ☐	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐		Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐	Autres dispositifs ☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer - ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI ☐			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI Si oui, indication du logiciel utilisé ComptabiliteExpert	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
CABINET ROUILLON 2 Place du 11 Novembre 68140 MUNSTER Tél : 0389773414			
OGA/OMGA ☐	Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Date : 16052025 Lieu : ENSISHEIM	
		Qualité et nom du signataire : GERANT DOMINIQUE PAULY	
N° d'agrément :		Signature :	
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐		prestataire :	

N° 2065 Bis-SD
(2025)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

3/11

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2025)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

SARL A.J.D.P ET SERVICES
31122024

I	DIVERS		
NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)			
ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
J	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2024, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.		31 830
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %			
	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a <i>ter</i> et a <i>quater</i>)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			
K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONDS (article 222 bis du CGI)		
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice			
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice			

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

1

BILAN SIMPLIFIE

DGFIP N° 2033-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise SARL A.J.D.P ET SERVICES		2 rue des Clefs		Neant ☐	
Adresse de l'entreprise		68190 ENSISHEIM		Durée de l'exercice en nombre de mois *	
SIRET		4 8 3 6 8 5 9 3 9 0 0 0 1 7		Durée de l'exercice précédent *	
				Exercice N clos le	
				31/12/2024	
				Exercice N-1 clos le	
				31/12/2023	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions	
		1		2	
				Net	
				3	
				Net	
				4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012	
		014		016	
	Immobilisations corporelles*	028	116 880	030	110 364
	Immobilisations financières* (1)	040	150	042	150
	Total I (5)	044	117 030	048	110 364
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	836	052	836
		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	6 323	066	6 323
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	20 310	070	20 310
		072	10 273	074	10 273
	Valeurs mobilières de placement	080	75	082	75
	Disponibilités	084	24 654	086	24 654
	Charges constatées d'avance *	092	2 279	094	2 279
	Total II	096	64 751	098	64 751
	Total général (I + II)	110	181 781	112	110 364
PASSIF		Exercice N		Exercice N-1	
		NET		NET	
		1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	17 629	120	17 629
	Ecart de réévaluation	124		124	
	Réserve légale	126	1 585	126	1 585
	Réserves réglementées*	130		130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131		132	
	Report à nouveau	134	(11 279)	134	(15 333)
	Résultat de l'exercice	136	9 170	136	4 053
	Subventions d'investissement	137		137	
	Provisions réglementées	140		140	
	Total I	142	17 104	142	7 934
Provisions pour risques et charges	154		154		
Total II	154		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	11 390	156	23 474
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	20 521	166	6 366
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA	169	584	172	23 893
	Comptes courants d'associés	173	177	173	34
	Autres dettes	175		175	
	Produits constatés d'avance	174		174	
	Total III	176	54 313	176	53 767
Total général (I + II + III)	180	71 417	180	61 701	
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

LA SAVONNIERE
 Bilan 2024
 2 rue des Clefs
 68190 ENSISHEIM
 Téléphone : 03.89.76.24.90
 Siret : 483 685 939 00017

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL A.J.D.P ET SERVICES		Néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31/12/2024		Exercice N-1 clos le 31/12/2023	
		1		2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210		
	Production vendue { biens } dont export et livraisons intracommunautaires { 215 } services * { 217 }	215	214		
		218	161 128	136 933	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
	Autres produits		230	12	1
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	161 140	136 934
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		
	Variation de stock (marchandises) *		236		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	6 753	5 955
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	(319)	26
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	70 064	59 896
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243 309	244	1 448	2 930
	Rémunérations du personnel *		250	53 510	40 522
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252	9 037	15 678
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al. 3 du CGI)	255	254	6 670	7 562
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259 260	262	150	26
	Total des charges d'exploitation (II)		264	147 312	132 595
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	13 827	4 339
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers (III)		280	2	115
	Produits exceptionnels (IV)		290		
	Charges financières (V)		294	185	316
	Charges exceptionnelles (VI)		300	4 475	85
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	9 170	4 053
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	9 170	314
Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés { 247 } écarts de valeurs liquidatives sur OPC * { 248 }		330	119	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de lève d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexties D) { 249 }		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Détachement			342	
Détachement	Entreprises nouvelles (44, sexties A)	986	989	138	
	Bastions d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991	992	
	Investissements et souscriptions outre-mer	345	344	993	
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	127	181	
	Créance due au report en arrière du déficit	346	655	641	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	645	647	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	648	649	990	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies E)				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			352	9 288	354
Bénéfice col. 1					
Déficit col. 2					
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables : * 36 277 dont imputés sur le résultat :			360	9 288
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			370		372
Bénéfice col. 1					
Déficit col. 2					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C 2025

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SARL A.J.D.P ET SERVICES										Néant ☐	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice							
ACTIF IMMOBILISE																					
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430	3 234	432	1 159	434		436	4 393												
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	159 789	442		444	48 408	446	111 381												
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470	1 106	472		474		476	1 106												
	Immobilisations financières	480	150	482		484		486	150												
TOTAL		490	164 280	492	1 159	494	48 408	496	117 030												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520	1 339	522	824	524		526	2 162												
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	149 658	532	5 846	534	48 408	536	107 095												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560	1 106	562		564		566	1 106												
	TOTAL	570	152 102	572	6 670	574	48 408	576	110 364												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %													
						⑥	⑦	⑧													
1	48 408	48 408																			
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	48 408	580	48 408	582		584		586		581		587		589						
Plus-values taxables à 19 % (1)					579		Régularisations	590	583	594	595										
TOTAL								596	585	597	599										

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SARL A.J.D.P ET SERVICES				Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice	
						Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605	
	Autres provisions réglementées	610		612		614	
Provisions pour risques et charges		620		622		624	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634	
	Sur stocks et en cours	640		642		644	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664	
TOTAL		680		682		684	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations		Reprises			
Fonds commercial	681		683				
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780
II DÉFICITS REPORTABLES							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)						982	36 277
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)						982 bis	
Déficits imputés						983	9 288
Déficits reportables						984	26 988
Déficits de l'exercice						860	
Total des déficits restant à reporter						870	26 988
IV DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381	4 126
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)						325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						380	732
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326	732
N° du centre de gestion agréé						388	
Montant de la TVA collectée						374	14 678
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	7 410
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOI.

5

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2033-E 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A.J.D.P ET SERVICES		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 31122024	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	161 128	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	161 128	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	12	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111	319	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	331	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	29 888	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	18 721	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	150	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	48 759	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	112 699
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	112 699
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	161 128	
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186		

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1
1

 (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 48368593900017

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A.J.D.P ET SERVICES

ADRESSE (voie) 2 rue des Clefs

CODE POSTAL 68190 VILLE ENSISHEIM

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 156
TOTALISATION	905	2	TOTALISATION	906	1 156

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille PAULY Prénom(s) Dominique

Nom d'usage % de détention 99,91 Nb de parts ou actions 1 155

Naissance : Date 12021966 N° département 68 Commune COLMAR Pays FRANCE

Adresse : N° 29 Voie rue de la Gare

Code postal 68190 Commune ENSISHEIM Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)
N° de dépôt

7 **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFIP N° 2033-G 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

☒ 0 (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 48368593900017

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A.J.D.P ET SERVICES

ADRESSE (voie) 2 rue des Clefs

CODE POSTAL 68190 VILLE ENSISHEIM

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotar chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

A.J.D.P ET SERVICES
Société à responsabilité limitée au capital de 17 629 €
2 RUE DES CLEFS 68190 ENSISHEIM
RCS COLMAR 483 685 939

(ci-après la "**Société**")

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 20/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le 20 juin, à 19:00,

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société A.J.D.P ET SERVICES, Société à responsabilité limitée au capital de 17 629 € divisé en 1 156 parts sociales de 15,25 € chacune, s'est réunie sur convocation faite par Monsieur Dominique PAULY, Associé et Gérant, au siège social de la Société, à savoir : 2 RUE DES CLEFS 68190 ENSISHEIM.

La convocation a été adressée à chaque associé en main propre en date du 05/06/2025.

Il est établi une feuille de présence signée par tous les associés présents et représentés, accompagnée, le cas échéant, des pouvoirs des associés représentés.

Sont présents :

Pleine propriété

- Madame Nathalie SCHNEIDER
- Monsieur Dominique PAULY

1 part
1 155 parts

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels le nombre total de parts sociales composant le capital de la Société (ci-après "**La Collectivité des Associés**").

L'Assemblée est présidée par Monsieur Dominique Pauly.

Le secrétariat de séance est assuré par Madame Nathalie SCHNEIDER, associée de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la Gérance ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 et quitus à la Gérance ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Convention réglementée : Rémunération (Mandat social) ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de la Collectivité des Associés :

- Une copie de la convocation adressée en main propre à chaque associé ;
- La feuille de présence accompagnée, le cas échéant, des pouvoirs des associés représentés ;
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2024 ;
- Le rapport de gestion établi par la Gérance ;
- Le texte du projet des résolutions soumises à la Collectivité des Associés ;

Le Président de séance déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président de séance présente et commente les comptes de l'exercice écoulé.

Le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Résolution n°1 - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 et quitus à la Gérance

La Collectivité des Associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

La Collectivité des Associés prend acte qu'aucune dépense ou charge de nature fiscalement non déductible n'a été enregistrée en comptabilité au cours de l'exercice écoulé.

La Collectivité des Associés donne à la Gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2 - Affectation du résultat

SITUATION NETTE AVANT AFFECTATION :

Report à nouveau de l'année antérieure : -11 280 €

Réserve légale : 1 585 €

Réserves facultatives : 0 €

Bénéfice : 9 170 €

Affectation du bénéfice

La Collectivité des Associés approuve la proposition de la Gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2024 s'élevant à 9 170 € de la manière suivante :

- Apurement des pertes antérieures : 9 170 €

SITUATION NETTE APRÈS AFFECTATION :

Report à nouveau : -2 110 €

Réserve légale : 1 585 €

Réserves facultatives : 0 €

Indication au titre des dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts

La Collectivité des Associés prend acte, pour répondre aux prescriptions de l'Article 243 bis du code général des impôts, qu'au titre des trois derniers exercices, aucun dividende n'a été distribué.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°3 - Convention réglementée - Rémunération (Mandat social)

La Collectivité des Associés, après lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport, met aux voix la décision ci-après concernant la convention réglementée "Rémunération (Mandat social)".

Convention Réglementée - Rémunération (Mandat social)

- Personne(s) intéressée(s) : Monsieur Dominique Pauly, Gérant associé de la Société
- Conclue antérieurement et tacitement reconduite

Modalités essentielles**RATIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION**

- Période concernée : Rémunération au titre de l'ensemble de l'exercice.
- Rémunération : 18 680,00 €.
- Cotisations obligatoires : 732,00 €.
- Cotisations facultatives : 4 126,00 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°4 - Pouvoirs

La Collectivité des Associés donne tous pouvoirs au Gérant, à toute personne spécialement habilitée à le représenter, au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée.

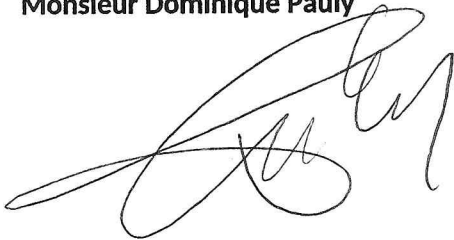
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Gérant, le Président de séance et, le cas échéant, la Collectivité des Associés ou ses mandataires.

Fait à ENSISHEIM,

Le 20/06/2025

Signature du Président de séance :

Monsieur Dominique Pauly

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Pauly', written over a horizontal line.

Signature du secrétaire de séance :

Madame Nathalie SCHNEIDER, associée de la Société

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'N. Schneider', written over a horizontal line.

RAPPORT SPÉCIAL DE LA GÉRANCE SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

Madame, Monsieur,

En application de l'article L. 223-19 du code de commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et l'un de ses mandataires sociaux, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le Gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Conventions conclues antérieurement et tacitement reconduites

Convention Réglementée - Rémunération (Mandat social)

- Personne(s) intéressée(s) : Monsieur Dominique Pauly, Gérant associé de la Société
- Conclue antérieurement et tacitement reconduite

Modalités essentielles

RATIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION

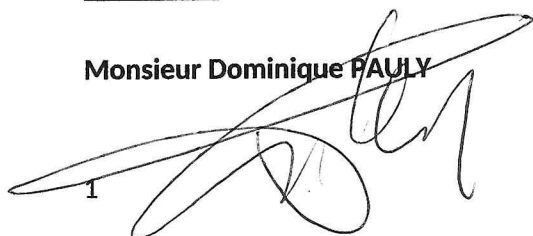
- Période concernée : Rémunération au titre de l'ensemble de l'exercice.
- Rémunération : 18 680,00 €.
- Cotisations obligatoires : 732,00 €.
- Cotisations facultatives : 4 126,00 €.

Fait à ENSISHEIM

Le 05/06/2025

La Gérance

Monsieur Dominique PAULY



1

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE

Exercice clos le 31/12/2024

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre examen les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 et de vous rendre compte de l'activité de la Société pendant ledit exercice.

1. Activité de la Société

1.1. Situation et évolution de l'activité de la Société

Activités principales de la Société lors de l'exercice écoulé

LAVERIE AUTOMATIQUE - PRESTATIONS DE SERVICES, AGENT D'AFFAIRES, AGENT COMMERCIAL, TOUTES OPERATIONS DE COMMISSIONNEMENTS, PRESSING.

Évolution du Chiffre d'affaires

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2024, l'activité réalisée par la Société s'est traduite par un chiffre d'affaires de 161 128 € HT contre 136 933 € HT au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de l'activité à hauteur de 17,67 %.

Evolution des affaires

La concurrence très vive dans notre secteur mobilisera toutes nos énergies pour la recherche de nouvelles opportunités.

Nous continuerons par ailleurs à privilégier une gestion très prudente de nos frais généraux

1.2. Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

1.3. Sanctions de l'Autorité de la concurrence

En application des dispositions de l'article L. 464-2 du code de commerce, nous vous informons que la Société n'a fait l'objet d'aucune condamnation pour pratiques anticoncurrentielles.

2. Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir

2.1. Principaux risques et incertitudes

Nous vous informons que la Société n'a fait l'objet d'aucun facteur de risque susceptible d'affecter ses activités lors de l'exercice écoulé.

2.2. Evolution prévisible de la société et perspectives d'avenir

Les perspectives d'avenir de la Société n'appellent aucune remarque particulière.

2.3. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31/12/2024, date de la clôture de l'exercice, aucun événement important n'est à signaler.

3. Examen des comptes et du résultat

3.1. Exposé sur les résultats économiques et financiers

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Nous vous indiquons que les comptes annuels de la Société, soumis à votre approbation, ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les années précédentes.

Produits d'exploitation

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2024, le chiffre d'affaires hors taxes de la Société s'est élevé à 161 128 €, contre 136 933 € au titre de l'exercice précédent, ce qui représente une augmentation de 17,67 %.

Les autres produits d'exploitation se sont élevés à 12 € contre 1 € au titre de l'exercice précédent, ce qui représente une augmentation de 0 %.

Le montant total des produits d'exploitation ressort à 161 140 € contre 136 934 € au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 17,68%.

Charges d'exploitation

Le montant des achats et variations de stocks s'est élevé à 6 434 € contre 5 981 € au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 7,57 %.

Le montant des autres achats et charges externes s'est élevé à 70 064 € contre 59 896 € au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 16,98 %.

Le montant des Impôts et autres charges d'exploitation s'est élevé à 1 598 € contre 2 956 € au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 45,94 %.

Le montant des dotations aux amortissements s'est élevé à 6 670 € contre 7 562 € au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 11,80 %.

Le montant des dotations aux provisions s'est élevé à 0 € contre 0 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant total des charges d'exploitation a atteint 147 313 € contre 132 594 € au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 11,10%.

Résultats

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 13 827 € contre 4 340 € au titre de l'exercice précédent, ce qui représente une amélioration de 218,59 %.

Le résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -183 €, ressort à 13 644 € contre 4 139 € au titre de l'exercice précédent, soit une amélioration de 229,64 %.

Après prise en compte :

- d'un impôt sur les sociétés nul

Le résultat de l'exercice clos le 31/12/2024 se solde par un bénéfice de 9 170 € contre 4 054 € au titre de l'exercice précédent, soit une amélioration de 126,20 %.

3.2. Proposition d'affectation du résultat

SITUATION NETTE AVANT AFFECTATION :

Report à nouveau de l'année antérieure : -11 280 €

Réserve légale : 1 585 €

Réserves facultatives : 0 €

Bénéfice : 9 170 €

Affectation du bénéfice

La Gérance propose d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2024 s'élevant à 9 170 € de la manière suivante :

- Apurement des pertes antérieures : 9 170 €

SITUATION NETTE APRÈS AFFECTATION :

Report à nouveau : -2 110 €

Réserve légale : 1 585 €

Réserves facultatives : 0 €

3.3. Charges non-déductibles et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)

Il est précisé que La Collectivité des Associés prend acte qu'la Collectivité des Associés prend acte qu'aucune dépense ou charge de nature fiscalement non déductible n'a été enregistrée en comptabilité au cours de l'exercice écoulé.

3.4. Dividendes distribués antérieurement

La Collectivité des Associés prend acte, pour répondre aux prescriptions de l'Article 243 bis du code général des impôts, qu'au titre des trois derniers exercices, aucun dividende n'a été distribué.

4. Activités financières

4.1. Utilisation des instruments financiers

L'utilisation d'instruments financiers par la Société au cours de l'exercice écoulé n'appelle aucune observation de la part de la gérance en raison de son manque de pertinence pour l'évaluation de l'actif, du passif, de la situation financière, des pertes et profits.

5. Succursales et établissements

5.1. Succursales

Nous vous indiquons que la Société n'a aucune succursale.

6. Conventions réglementées et prêts interentreprises

6.1. Conventions réglementées

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce comme suit :

Conventions conclues antérieurement et tacitement reconduites

Convention Réglementée - Rémunération (Mandat social)

- Personne(s) intéressée(s) : Monsieur Dominique Pauly, Gérant associé de la Société
- Conclue antérieurement et tacitement reconduite

Modalités essentielles

RATIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION

- Période concernée : Rémunération au titre de l'ensemble de l'exercice.
- Rémunération : 18 680,00 €.
- Cotisations obligatoires : 732,00 €.
- Cotisations facultatives : 4 126,00 €.

6.2. Prêts inter-entreprises

Nous vous indiquons que la Société n'a consenti à aucun prêt à moins de trois ans, à titre accessoire à son activité principale, à des entreprises de taille avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant, au sens des dispositions de l'article L. 511-6, 3 bis du code monétaire et financier.

7. Participations lors de l'exercice écoulé

7.1. Prises de participation ou prises de contrôle au titre de l'exercice

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du code de commerce, nous vous communiquons ci-après les diverses informations obligatoires relatives aux prises de participation significatives ou aux prises de contrôle dans une autre société ayant son siège sur le territoire de la République française.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2024, la Société n'a pris aucune participation significative ou contrôle dans une autre société ayant son siège sur le territoire de la République française.

7.2. Cession de participations au titre de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a cédé aucune participation dans une autre société ayant son siège sur le territoire de la République française.

7.3. Régularisation de participations croisées

La Société ne détient pas de participations croisées et n'a donc pas procédé à l'aliénation de parts sociales.

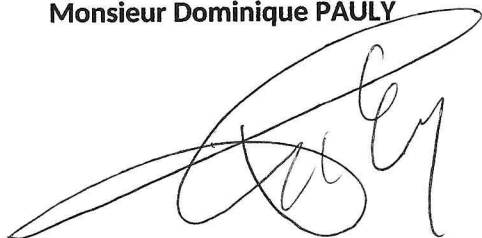
Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément, que vous voudrez bien voter les résolutions qui vont vous être soumises et donner à la Gérance quitus de sa gestion pour l'exercice de référence.

Fait à ENSISHEIM

Le 02/06/2025

La Gérance

Monsieur Dominique PAULY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Pauly', written over a horizontal line.